

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 15

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karim THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Stéphane BOYER à Maurice BODECHER
Gilles MARGUERON à Stéphane BECT
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN
Erica SANDFORD à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 21

Madame Denise MELOT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil communautaire nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (article L.2121-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 du même code).

Le président peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire pris en dehors de l'assemblée, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance.

Monsieur le Président propose de procéder par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Madame Denise MELOT pour cette séance.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** Madame Denise MELOT en qualité de secrétaire de la séance du Conseil communautaire du 07 février 2024 ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 09 février 2024.

Le Président
Christian SIMON

